

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 18 juillet 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00215 et D08-01-18/B-00216
Propriétaire(s) : Shane Curry
Emplacement : 860 (860A, 860B), promenade Colonel By
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : partie du lot 13 (côté ouest de l'avenue Grosvenor),
plan enr. 36 et partie du lot « K », conc. C
(façade Rideau)
Zonage : R3Q [2051] H(9)
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite démolir sa maison et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Chaque parcelle nouvellement créée sera occupée par une moitié de la maison jumelée de trois étages proposée.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00215	6,135 m	44,91 m (irrégulière)	271,5 m ²	1	860A, promenade Colonel By, une unité d'habitation
B-00216	6,135 m	43,86 m (irrégulière)	265,1 m ²	2	860B, promenade Colonel By, une unité d'habitation

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles ainsi que l'aménagement proposé ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00215 et D08-02-18/A-00216) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.

Il y a lieu de noter que les parties 1 et 2 font actuellement l'objet d'une servitude tel qu'énoncé dans l'Instrument n° OC1352981.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.